

tion pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, l'UNESCO et l'UNICEF. Toutes ces organisations collaborent en vue d'assurer à l'humanité un avenir meilleur.

Quant à l'aspect financier du problème, le budget de l'Organisation mondiale de la santé est d'environ 10 millions de dollars; mais je ferai remarquer qu'en 1954 cette organisation a contribué à plus de 300 entreprises sanitaires. La participation financière du Canada à ce travail est de \$300,000. On apprendra probablement avec intérêt que si, d'un côté, le Canada est le troisième pays signataire, 44 Canadiens dont 31 gardes-malades travaillent pour l'organisation dans un grand nombre de pays. Il serait peut-être également utile de signaler que les augmentations, telles que les relèvements de traitements, ne peuvent être évitées, et que ce budget relativement stable signifie en réalité une diminution de l'activité sur place.

Le directeur général a soumis à l'Assemblée, avec les renseignements nécessaires, le coût estimatif des demandes additionnelles des pays à l'égard d'entreprises locales, lequel s'établit à deux millions et demi de dollars, montant qui n'a pas été inclus dans les premières propositions relatives à l'année 1956.

En ce qui concerne le barème des versements le point essentiel, c'est que l'échelle des Nations Unies adaptée aux membres de l'Organisation mondiale de la santé a été adoptée par l'Assemblée et que les cotisations doivent être calculées en prenant pour base la participation active des pays membres. On a maintenu le principe selon lequel aucun pays membre ne doit verser une quote-part plus considérable par habitant que celui dont la participation est la plus forte. Toutefois, étant donné que ces modifications influeraient fortement sur la cotisation d'un certain nombre de pays membres, l'application des décisions doit avoir lieu progressivement au cours d'une période de quatre ans.

Le Canada a considéré le maintien du principe de la participation proportionnelle au chiffre de la population comme un point d'importance capitale, et la délégation canadienne a joué un rôle efficace dans l'équipe de travail instituée afin de résoudre l'ensemble du problème de la cotisation. Je mentionnerai à ce propos l'excellent travail fourni par notre conseiller financier, M. N. G. Clark, du ministère des Finances.

Le nombre des pays membres est passé de 26 qui ont ratifié la constitution en avril 1948, à 84 États. Je répète qu'il est, d'après moi, regrettable que la Chine et neuf États d'Europe orientale aient cessé de participer à cette œuvre. Néanmoins, il n'y a aucun doute qu'à l'avenir, l'organisation continuera

à se développer conformément à l'Article 1 de la constitution, qui est ainsi conçu:

L'Organisation mondiale de la santé a pour objet d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.

J'estime que cette question devrait intéresser tous les partis représentés à la Chambre. Elle est étrangère aux idées politiques de tout parti; elle représente les efforts concertés du Canada en vue de participer à l'organisation mondiale qui accomplit une œuvre admirable chez les peuples. Je regrette qu'au cours du temps dont je dispose je n'aie pu exposer la situation de façon plus détaillée, mais je tiens à assurer aux députés que ces fonds sont bien dépensés et que notre contribution permet d'accomplir une bonne partie des œuvres de bien-être social chez les peuples.

Ayant terminé mon exposé de l'assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, je désire traiter quelques questions à propos du crédit de l'administration du ministère. La première intéresse un sujet qui nous préoccupe: le sérum Salk contre la poliomyélite. A ce propos, je dois dire que nous sommes fortunés au Canada. Les gouvernements provinciaux et le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social ont fait preuve de collaboration et de vigilance et ont conjugué leurs efforts afin de produire un sérum contre cette redoutable maladie qui inspire la terreur à toute mère et à tout père.

Au début des travaux d'expérimentation, la province d'Ontario a assuré les services des laboratoires Connaught. Nous devons être fiers de la compétence de nos investigateurs scientifiques dans le domaine des recherches. Nous sommes fiers du soin avec lequel, aux Laboratoires Connaught, on a produit un sérum sûr.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est bien acquitté de cette tâche. Durant notre séjour au Mexique, nous avons eu des nouvelles des premières inoculations du sérum ailleurs qu'au Canada et nous en redoutions quelques résultats. Quand nous avons constaté plus tard que les ministères provinciaux de la Santé et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à la suite de vérifications et de contre-épreuves, avaient produit un sérum sûr pour les enfants du Canada, nous étions fiers de notre pays et de ses réalisations en la matière.

Les Laboratoires Connaught ont joué un grand rôle dans la production initiale du vaccin par la production de l'agent 199; puis les divers ministères de la Santé et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont veillé à la production d'un vaccin sûr inoculable à nos enfants. Aussi les pères